

Arrêté du Maire

N° 2026-838/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise FERRARI Yannick - 40A rue de l'Ecole - 90150 ANGEOT, en date du mercredi 10 juin 2026,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-634/AG du vendredi 29 mai 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de repose des pavés rue Lucie Diemer-Duperret, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation et stationnement rue Lucie Diemer-Duperret – Travaux FERRARI Yannick

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-634/AG en date du vendredi 29 mai 2026 est prorogé jusqu'au vendredi 03 juillet 2026.

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise FERRARI Yannick - 40A rue de l'école - 90150 ANGEOT, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le lundi 15 Juin 2026

Le Maire

Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 15/06/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.